



## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE QUARTIER DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

### Ordre du jour :

Election du Conseil de Quartier.

### Préambule :

Marc PRUNIER est l'élu référent sur le quartier, souffrant il n'a pu assister à l'assemblée générale.

Damien NERON DE VERVILLE, agent de développement social référent sur le quartier a animé la réunion, il s'est chargé de l'élaboration de ce compte-rendu.

## I. Présentation des Conseils de Quartier.

### Historique des Conseils de Quartier

- 27 mars 2003 : Un texte d'orientation sur la démocratie locale est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.
- Élaboration de la charte des conseils de quartiers, adoptée en février 2006.
- Septembre 2006 : Assemblées constituantes des conseils de quartiers. Les conseils de quartier ont essentiellement un rôle d'animation de la vie démocratique du quartier.
- Novembre 2008 : Réunion bilan du fonctionnement des conseils de quartiers, suivi en avril 2009 de rencontres des différents collectifs de la vie citoyenne et démocratique dans l'objectif de Simplifier la charte après 3 ans de fonctionnement pour améliorer le fonctionnement et favoriser la participation
- Juin 2009 : Adoption de la charte modifiée des conseils de quartiers au Conseil Municipal

## La Charte des Conseils de Quartier

### Objectifs :

- *Impulser et dynamiser la vie de chaque quartier en relation avec l'ensemble de la ville autour d'un projet à dimension sociale, urbaine, économique et culturelle.*
- *Favoriser une participation permanente des populations, suivie d'effets, pour que tous les citoyens puissent constater que leur intervention compte et produit des changements concrets dans leur vie et dans la ville.*
- *Encourager toute initiative visant à inventer et expérimenter de nouvelles pratiques démocratiques et à promouvoir l'intervention, l'autonomie et la responsabilité des citoyens.*

Il existe sept quartiers : Centre ville, Chaperon vert, Gabriel Péri, Plateau, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor Hugo.

Chaque quartier est doté d'un conseil du même nom.



### L'Assemblée Générale de Quartier

Tous les habitants (citoyens français ou étrangers) du quartier sont invités à l'assemblée générale de quartier. Les conseils de quartiers sont élus lors de l'assemblée générale de quartier, présidé par un conseiller municipal délégué par le maire de Gentilly.

Les assemblées générales de quartier ont lieu au moins 2 fois par an.

## **L'Elu référent**

Le conseiller municipal délégué par le maire de Gentilly sera *l'élu référent* du conseil de quartier. Son rôle est de faciliter le travail entre le conseil de quartier et la municipalité. Il est à la charnière entre eux. L'élu référent n'est pas chargé de l'animation du conseil de quartier, ni d'un quelconque contrôle. Proche et disponible, il est un point d'appui pour tisser des liens dans l'ensemble du quartier. Il pourra faciliter le travail et les actions du conseil de quartier. En s'assurant de l'application de la charte, il se porte garant de la démocratie au sein du conseil de quartier et du respect des engagements de la ville à l'égard de celui-ci. Sa présence est facultative lors des réunions du conseil de quartier.

## **Le conseil de quartier**

Le conseil de quartier doit être composé d'au moins 10 membres. Il est désigné pour une période de 2 ans

Lors de l'élection des membres du conseil de quartier, les principes suivants doivent être pris en compte :

a) s'assurer de la diversité des lieux d'habitation, de la "diversité sociale", de la diversité politique, de la diversité des tranches d'âge, de la parité hommes/femmes, de la motivation ...

b) s'assurer aussi de la participation d'acteurs organisés du quartier : conseil d'école, associations de quartier, amicales de locataires, entreprises (C.E., direction), organisations syndicales, artisans, commerçants ...

Le conseil de quartier se dote d'une direction collégiale de trois membres représentatifs de la diversité du conseil de quartier.

Un Conseiller municipal ne peut pas être membre de ce trio. Ce trio assure le bon fonctionnement du conseil de quartier. Il constitue l'interlocuteur du conseil municipal.

Les prérogatives et responsabilités des conseils de quartier sont définies ainsi :

1. Concertation et animation de la vie locale
2. Actions : projets et propositions
3. Avis obligatoires et facultatifs

La place de l'enfance : favoriser l'expression des enfants et des jeunes

### **Les moyens humains**

Le service des antennes de quartier est chargé d'assister les conseils de quartier. Un agent de développement social est en relation avec la direction collégiale du conseil de quartier. L' élu référent est l'interlocuteur entre le conseil de quartier et le conseil municipal.

### **Les moyens financiers**

Le Conseil Municipal décide d'une enveloppe budgétaire destinée au bon fonctionnement des conseils de quartier et à la réalisation des projets proposés.

### **Les moyens matériels**

La ville mettra à la disposition du conseil de quartier un lieu permettant de se réunir, de travailler et de communiquer.

### **Conférence annuelle**

Une conférence annuelle convoquée par le maire réunit les conseillers municipaux et les conseils de quartier pour :

- Établir un rapport d'activité
- Débattre des grands projets de ville
- Proposer des orientations de travail pour l'année à venir

Chaque conseil de quartier désigne au moins 15 délégués à la conférence annuelle (les 10 membres actifs + 5 habitants élus lors d'une réunion de l'assemblée générale de quartier)

## II. Les échanges.

### Bilan du conseil de quartier 2009–2011

**2009–2010 :** 2 réunions du conseil de quartier. Concertation autour du Plan Local de Stationnement, avis négatif du conseil de quartier. Participation à une réunion d'information autour du budget 2010 de la commune.

### **2010–2011 :**

- 2 réunions avec les 7 conseils de quartier
- 6 réunions pour préparer la fête de quartier du mois de juin, financement d'une ferme pédagogique et espace d'information sur un stand durant la fête
- Commission d'enquête citoyenne autour du plan local de stationnement et de circulation
- Participation à la démarche de Gestion Urbaine de Proximité, amélioration du quartier (bailleur, ville, plus de communication entre acteurs et mis en place d'une charte sur tout ce qui touche le quartier), réunion de concertation avec les habitants
- Rencontres de quartier du Maire
- Réunion de présentation du Budget 2011 de la commune
- Concertation autour de la couverture de l'autoroute A6B avec notamment la modification de la dalle Grandchamps
- Liens avec les associations du quartier
- Inauguration du citystade Victor Hugo

L'action conseil de quartier – municipalité a bien fonctionné mais il a été difficile de mobiliser les membres du conseil de quartier.

### Difficultés rencontrées :

- Le conseil de quartier n'est pas toujours informé sur les projets importants pour le quartier (ex : difficulté à obtenir des informations sur le parking écran de Paris Habitat, les informations arrivent au compte-goutte)
- Difficulté à identifier les interlocuteurs et savoir qui est légitime pour les interpellier
- Changements de dates et d'heures de réunion, les membres du conseil de quartier sont bénévoles et n'ont pas forcément la possibilité de se rendre disponible à la dernière minute.
- Difficulté à intéresser plus de monde, le conseil de quartier n'est pas en mesure d'avancer une recommandation au nom de l'ensemble des habitants.

- Difficulté à toucher les habitants des combattants, il faudrait trouver un moyen d'entrer en contact avec eux.

## **Moyens**

Le conseil de quartier disposera d'une enveloppe financière, pouvant notamment être utilisée pour des actions de communication.

Une rubrique est consacrée aux conseils de quartier dans le Vivre à Gentilly.

Le conseil de quartier bénéficie d'un créneau d'utilisation d'une partie de la salle des Tanneurs, les jeudis de 20h30 à 23h. Une boîte aux lettres et un panneau d'affichage sont aussi à la disposition du conseil de quartier sur les murs extérieurs de la salle des Tanneurs.

Le conseil de quartier dispose d'un ordinateur avec connexion internet, d'une imprimante et d'un téléphone.

## **III. Composition du Conseil de Quartier Victor Hugo :**

7 conseillers de quartier ont été cooptés lors de l'assemblée générale de quartier.

- Madame ASLANIAN Christine
- Mademoiselle BERTHONNEAU Lucie
- Monsieur DEBOIS André
- Madame GERARD Andrée
- Madame GRUOSSO Elisabeth
- Madame GUYOT Jocelyne
- Monsieur PRA Michel

Il est proposé d'essayer d'établir un rythme de rencontre (1 fois par mois) qui permettrait de simplifier la communication avec les habitants. La prochaine rencontre du conseil de quartier est fixée au jeudi 12 janvier 2012 à 19h30, salle des Tanneurs.